

RÈGLEMENT TRAIL DES TORES 2025

Ce règlement est valable à la fois pour les parcours de 28 km, 16 km et 8 km.

Ces courses se déroulent à 95% sur des chemins ou des sentiers qui traversent les forêts de Gespunsart et Neufmanil et Nouzonville.

Il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.

1-Déroulement de l'événement

Informations générales :

Le club ACGN organise le dimanche 23 mars 2025 la 4^{ème} édition du trail des Torés.

Cet événement comporte 3 épreuves chronométrées :

- un trail de 28 km pour 1300 m d+
- un trail de 16 km pour 700 m d+
- une course nature de 8 km pour 330 m d+

Le départ et l'arrivée auront lieu près de l'usine Degembes à Gespunsart.

Horaires :

7h15	Retraits des dossards à la salle des fêtes
8h25	Briefing course 28 km sur ligne de départ
8h30	Départ du 28 km
9h25	Briefing course 16 km sur ligne de départ
9h30	Départ du 16 km
10h25	Briefing course 8 km sur ligne de départ
10h30	Départ 8 km
13h00	Remise des prix et tombola
De 9h à 10h	Départ libre de la marche

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours prévus initialement en fonction des différentes contraintes (météo, état du terrain, autorisations...)

2-Inscriptions

Les inscriptions se font à partir du site internet www.ledossard.com jusqu'au 21 mars 2025 à 23h59.

Catégories d'âge :

- à partir de cadets (2008/2009) sur le petit parcours de 8km
- à partir de juniors (2006/2007) sur le parcours de 16 km
- à partir d'espoirs (2003/2005) sur le parcours de 28 km

- Les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros, sauf la marche.

Droits d'engagement :

Marche 8km	330d+	À partir de 9h	2€	
8km	330 d+	10h30	10€	
16km	700 d+	9h30	15€	
28 km	1300 d+	8h30	20€	

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra **IMPERATIVEMENT** présenter ou télécharger en ligne :

- Soit pour les coureurs licenciés : la licence FFA
- Soit pour les coureurs non licenciés le PPS

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle des Fêtes de Gespunsart le jour de la course (39/41 rue de la gare 08700 Gespunsart).

Les dossards sont réutilisables, chaque concurrent se doit de rendre immédiatement son dossard à l'arrivée sous peine de disqualification.

Pour retirer son dossard, chaque participant doit vérifier que son certificat médical ou sa licence a bien été validée en ligne par l'organisateur. A défaut, il devra être présenté le jour du retrait des dossards.

PAS DE CERTIFICAT ou LICENCE = PAS DE DOSSARD

Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire, le coureur est susceptible d'être disqualifié.

Assurance :

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Trail.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Remboursement :

Aucun remboursement ne sera effectué :

- En cas de non présentation de justificatif médical attestant de l'aptitude de la pratique de la course à pied en compétition
- En cas de non-participation quelle qu'en soit la raison

3-Parcours

Carte

les parcours sont disponibles sur le site : www.acgn.fr

Cependant des modifications mineures pourront être opérées si besoin.

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise.

Le chronométrage et les classements sont effectués par un logiciel de classement (**ultratiming**), les pointages sont réalisés manuellement par un opérateur assisté d'une équipe.

Contrôles

Un contrôle antidopage pourra être effectué. A ce titre, un espace dédié sur le lieu d'arrivée sera mis à disposition en cas de contrôle.

Signaleurs

Des bénévoles assureront la sécurité du parcours. Des signaleurs sont répartis sur le tracé. Les coureurs devront signaler tout problème de course dont ils pourraient avoir connaissance.

Ravitaillements

Parcours de 8 km : ravitaillement liquide et solide au 5^{ème} kilomètre.

Parcours de 16 km : ravitaillement solide et liquide au 6.5^{ème} kilomètre.

Parcours de 28 km : ravitaillement liquide au 11^{ème} kilomètre et liquide et solide au 17.5^{ème} kilomètre.

ATTENTION pas de gobelets, uniquement remplissage de vos contenants.

ATTENTION une barrière horaire de 3h30 est fixé au ravitaillement n°2 soit au km 17,5 pour le grand trail des Torés

Un ravitaillement solide et liquide sera mis en place à l'arrivée.

Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mis à disposition sur le ravitaillement et à l'arrivée. Tous les gobelets utilisés lors de l'événement sont des gobelets compostables, des bacs ou sacs seront à disposition pour les déposer. Ils seront par la suite acheminés vers un composteur industriel.

Equipements conseillés

Le Trail des Torés exige de la part de chaque participant la capacité à s'adapter aux conditions d'une course à pied en compétition se déroulant dans un environnement naturel, dans un esprit de responsabilité.

De ce fait, l'organisation recommande vivement aux concurrents de se munir de :

- barres énergétiques ou de gels de leur choix.

- d'un minimum de 0,5L d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau etc...)

Les bâtons sont autorisés

Abandon

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des bénévoles situés sur le parcours et rendront leur dossard au PC arrivée de la course. Il sera mis hors course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

Assistance médicale

Une équipe médicale composée d'une ambulance et d'une ou plusieurs infirmières diplômées sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Sécurité

- Chaque coureur s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.
- L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

- Des signaleurs sont disposés en différents endroits du parcours (traversée de route, croisements, changements de direction).
- Chacun est attentif à respecter le code de la route sur les rares passages ouverts à la circulation.
- Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

4-Après-course & Récompenses

- Vestiaires et WC disponibles sur le lieu de départ et d'arrivée.
- Tombola après remise des prix

Classement et dotation

Trophées et lots aux 3 premiers au scratch de chaque course (hommes et femmes)

Coupes au premier de chaque catégorie (pas de cumul)

5-Règles de bonne conduite

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains.

- ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- ne pas s'écarter des parcours.
- Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé.

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.

- Avis du service médical.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

6- Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries ou alertes météo ...). En cas d'annulation du club organisateur, il y aura un remboursement.

7-Medias & données personnelles

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet et brochures).

Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur.

Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés », l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr.

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par **ACGN** pour les **inscriptions du trail des Torés**.

Elles sont conservées **jusqu'au jour de la course** et sont destinées à **l'association ACGN**.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

ac.gespunsart.neufmanil@gmail.com